

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 21 février 2023 à 18h00,
au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Thibaut GUIGUE
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	
3 AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS	Pouvoir de Marina FERRARI
4 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
5 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	
6 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
7 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
8 AIX-LES-BAINS	T Philippe LAURENT	
9 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marie MANZATO	
10 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	Pouvoir de Lucie DAL PALU
11 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
12 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	Pouvoir de Karine DUBOUCHET REVOL
13 BOURDEAU	S Michel ARDOUVIN	
14 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
15 LE BOURGET DU LAC	T Sandrine RAMEL	
16 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
17 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
18 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
19 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	
20 CONJUX	T Claude SAVIGNAC	
21 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
22 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
23 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
24 ENTRELACS	T Claire COCHET	
25 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	
26 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
27 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
28 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
29 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	
30 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
31 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
32 MERY	T Nathalie FONTAINE	
33 MERY	T Stéphane ROULET	
34 LE MONTCEL	S Clarence APPELL	
35 MOUXY	T Laurent FILIPPI	
36 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
37 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVIALLE	
38 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
39 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
40 SAINT OURS	T Louis ALLARD	
41 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
42 TRESSERVE	T Christian ROUSSEL	
43 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER	
44 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
45 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	
46 VOGLANS	T Martine BERNON	
47 VOGLANS	T Yves MERCIER	

21 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Marina FERRARI
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET
LE MONTCEL	Antoine HUYNH
MOTZ	Daniel CLERC
VIONS	Manuel ARRAGAIN

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 février 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 15 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 47 présents et 53 votants (présents et représentés).

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 10 Année : 2023

Exécutoire le : 28 FEV. 2023

Publiée le : 28 FEV. 2023

Visée le : 28 FEV. 2023

TRANSITION ENERGETIQUE **Lancement du projet « Le Solaire Pour Les Pros »**

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du conseil communautaire en date du 14 janvier 2020, Grand Lac a approuvé son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), dans lequel l'augmentation de la production d'énergies renouvelables est un point majeur. A titre d'exemple, le PCAET prévoit un objectif de production d'énergie photovoltaïque de 68 GWh/an d'ici 2030 alors qu'aujourd'hui, la production photovoltaïque sur notre territoire avoisine les 11 GWh/an.

Monsieur le Président indique que les toitures et parkings des entreprises représentent environ 35% du potentiel photovoltaïque du territoire de Grand Lac. Il paraît donc important de pouvoir mobiliser ces acteurs.

L'Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables (ASDER) a proposé au service Air Energie Climat de Grand Lac de porter un projet afin d'accompagner les entreprises et agriculteurs du territoire dans leurs projets photovoltaïques, en toiture et sur ombrières.

L'accompagnement de Grand Lac et de l'ASDER prendrait la forme suivante :

- Communication auprès des entreprises et agriculteurs du territoire pour faire connaître le dispositif (flyers, réseaux sociaux, événements ...),
- Recensement des entreprises et agriculteurs intéressés et réalisation d'études d'opportunité,
- Lancement d'un appel à initiatives privées (AIP) afin que des développeurs photovoltaïques fassent des offres aux entreprises et agriculteurs intéressés,
- Synthèse des offres des développeurs photovoltaïques, afin que les entreprises et agriculteurs puissent sélectionner l'offre qui leur convient le mieux.

Grand Lac participerait techniquement à cet accompagnement pour les phases de communication, de contact avec les entreprises et de consultation des développeurs solaires. La participation financière de l'Agglomération serait de 15 000 euros maximum. Les modalités de mise en œuvre du programme sont précisées en annexe à cette délibération dans le document « Le solaire pour les pros - Grand Lac 2023 ». Cette action serait intégrée à la convention d'objectif annuelle 2023 entre Grand Lac et l'association ASDER.

Le projet « Le Solaire Pour Les Pros » présente aujourd'hui deux volets, l'un concernant les développeurs photovoltaïques et l'autre concernant les entreprises et agriculteurs intéressés.

- S'agissant des développeurs photovoltaïques

Il est proposé de lancer un appel à initiatives privées (AIP) afin que des développeurs photovoltaïques se manifestent et soient sélectionnés. Les critères de sélection, qui auront pour objet de garantir la qualification des développeurs photovoltaïques, seront précisés dans le cadre d'un cahier des charges établi ultérieurement.

Une fois les offres réceptionnées, une synthèse sera réalisée et les développeurs photovoltaïques seront mis en relation avec des agriculteurs et entrepreneurs du territoire, intéressés par l'installation de panneaux photovoltaïques.

Par la présente délibération, Grand Lac fixe le cadre général de l'intervention des tiers-investisseurs. Aucune rémunération ne sera versée par Grand Lac aux développeurs photovoltaïques, tiers investisseurs, et aucun contrat ne sera conclu entre Grand Lac et ces derniers.

Néanmoins, la procédure d'AIP devra respecter les principes d'égalité de traitement entre les entreprises, de liberté d'accès et de transparence de la procédure.

- S'agissant des agriculteurs et entreprises

Monsieur le Président rappelle que toute contribution qui vise à soutenir l'action d'entreprises déterminées constitue une subvention en nature.

En l'occurrence, des études d'opportunités seront proposées aux agriculteurs et entreprises qui répondent à certains critères. Cette opération étant constitutive d'une subvention en nature, il convient de déterminer ses critères d'attribution. Ainsi, afin de pouvoir bénéficier de cette subvention, les agriculteurs et entreprises doivent répondre aux deux critères suivants :

- Être propriétaire de bâtiments ou parkings sur le territoire de Grand Lac,
- Avoir une surface de toiture d'au moins 1000 m² ou une surface de parking d'au moins 2000 m², correspondant aux surfaces minimales pour faciliter le bon fonctionnement du dispositif.

Il convient d'ores-et-déjà de préciser que les entreprises et agriculteurs seront libres de se retirer de la démarche, sous réserve des dispositions des contrats qu'ils auront éventuellement conclus avec les tiers investisseurs.

Il est donc proposé d'approuver le lancement du projet « Le Solaire Pour Les Pros » ainsi que ses modalités.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le lancement de l'appel à initiatives privées,
- APPROUVE l'attribution de subventions en nature pour les entreprises et agriculteurs du territoire dans le cadre de ce projet,
- APPROUVE la participation Financière de Grand Lac à hauteur de 15000 euros, dans le cadre de la convention ASDER,
- DONNE DELEGATION à Monsieur le Président pour opérer toutes les démarches en lien avec ce projet et signer tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 47
- Présents et représentés : 53
- Votants : 53
- Pour : 53
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 21 février 2023

Le Président,
Renald BERETTI





Le solaire pour les pros - Grand Lac 2023

Dans le cadre de son PCAET, Grand Lac a identifié un fort potentiel de développement de l'énergie photovoltaïque (PV) sur le patrimoine privé des entreprises. Ce potentiel doit être mobilisé pour atteindre les objectifs affichés dans le PCAET, mais l'action de Grand Lac vers ces acteurs privés est *a priori* moins simple que vers les communes ou les particuliers. Par ailleurs, ces entreprises ne se lancent que rarement dans des projets photovoltaïques, pour plusieurs raisons :

- Difficulté pour une entreprise de savoir comment mener en propre un projet PV
- Priorisation d'investissement vers des investissements liés au cœur de métier de l'entreprise
- Intérêt donc pour un montage en tiers-investissement, avec un développeur qui réalise l'installation contre un éventuel loyer. Mais il reste difficile pour les entreprises d'y voir clair dans ce type de montage en tiers-investissement.

L'ASDER, faisant ce constat, souhaite développer une action à destination des entreprises afin de massifier le solaire PV. L'ASDER a ainsi cherché des retours d'expérience de programmes menés par des territoires voisins sur ce segment entreprise.

Grand Anancy et Grenoble Alpes Métropole se sont posés les mêmes questions, et ont identifié un outil permettant de mobiliser le potentiel du patrimoine bâti des entreprises : un Appel à Initiative Privé (AIP).

L'AIP est une consultation, lancée par la collectivité, visant à mettre en relation des entreprises désireuses d'équiper leur toiture sans réaliser l'investissement, et des développeurs photovoltaïques qui viendront louer ces toitures et y installer des centrales photovoltaïques qu'ils auront financées.

L'objectif final est de massifier le développement du photovoltaïque sur les toitures d'entreprises sur le territoire.

L'ASDER cherchait donc un territoire savoyard avec lequel expérimenter un tel projet, et a sollicité Grand Lac pour lui proposer de mettre en place ce type de démarche sur l'agglomération.

Le travail consisterait en :

- Une large communication auprès des entreprises du territoire pour identifier celles souhaitant s'inscrire dans la démarche
 - La mise en place d'un accompagnement auprès des entreprises pour caractériser le potentiel PV de leurs toitures (visites des sites et analyses d'opportunités)
 - La rédaction et le lancement de l'AIP
 - L'accompagnement des entreprises dans l'étude des offres des tiers-investisseurs.
- En effet, si c'est bien Grand Lac qui lance l'AIP, l'agglomération ne joue que le rôle de « mise en relation », c'est ensuite à chaque entreprise de choisir son tiers investisseur.

L'ASDER et le Grand Lac pourront travailler en étroite collaboration sur ce projet, dans des modalités de collaboration à définir plus précisément. La proposition ci-dessous donne une idée de la collaboration possible:

→ *Rôle Territoire :*

- Mobilisation des entreprises (phoning, mailing, organisation d'évènement de communication) + mobilisation des partenaires (CCI, CMA, AURA Entreprises)
- Lancement de l'AIP
- Accompagnement des entreprises dans l'étude des offres faites par les tiers-investisseurs, en lien avec l'ASDER

→ *Rôle ASDER :*

- Premiers échanges téléphonique avec les entreprises intéressées
- Visite des sites
- Analyses d'Opportunités
- Accompagnement du Territoire sur la rédaction de l'AIP, puis de l'analyse des offres
- Accompagnement des entreprises dans l'étude des offres faites par les tiers-investisseurs

Cette proposition d'accompagnement est chiffrée ci-dessous en annexe, avec comme hypothèses :

nombre d'entreprises avec pré-étude	25
nombre d'entreprise avec visite	18
nombre d'entreprises s'engageant dans la démarche	12

Annexe 1 : détail de l'accompagnement

Phases	Actions	Structure
Mobilisation des entreprises	<p>Réalisation d'un flyer de communication, expliquant le projet et le type de toiture recherchées (>1000m2)</p> <p>Mailing et phoning aux entreprises, organisation de réunions dédiées pour présenter le projet</p>	<p>Grand Lac et ASDER en soutien</p> <p>CCI, CMA, AURA entreprises, service dev eco des territoires</p>
Analyse du potentiel PV	<p>Première analyse du potentiel sur la base de vue aérienne + échange tel avec l'entreprise Collecte des données du site (matériau de couverture, isolant, structure...) Potentiel en autoconsommation Evolution du site sur 20 - 30 ans</p> <p>Visite des sites + analyse d'opportunité (intéressant surtout pour TPE/PME qui pourraient éventuellement investir en propre) Engagement moral de l'entreprise (signature d'une lettre d'engagement) et désignation d'un contact référent sur le projet</p>	<p>ASDER</p> <p>ASDER</p>
Sélection de tiers investisseurs	<p>Sondage amont de certains développeurs pour s'assurer de leur intérêt</p> <p>Lancement d'un AIP (Appel à Initiative Privée) qui réunit la présentation de l'ensemble des toitures d'entreprises retenues</p> <p>Visite des sites avec les développeurs intéressés</p> <p>Accompagnement dans l'étude des offres. Les développeurs font une offre par entreprise. Synthèse de chaque offre et présentation à l'entreprise.</p> <p>Audition des développeurs avec chaque entreprise + éventuelle phase de négo. Présence de l'ASDER à toutes les auditions.</p>	<p>ASDER et Grand Lac</p> <p>Grand Lac et ASDER en soutien</p> <p>ASDER</p> <p>ASDER + Grand Lac</p>
Réalisation	<p>Apport de conseils pour la signature de baux entre développeurs et entreprises Puis le projet passe entre les mains des développeurs</p>	<p>ASDER + Grand Lac</p> <p>ASDER</p>
Gestion de projet	<p>Gestion du projet, reporting, réunions de préparation et de cadrage...</p>	<p>ASDER</p>

Temps de travail salarié ASDER : 22 jours

Temps de travail alternant (non facturé à Grand Lac) : 28 jours

Participation financière Grand Lac : 15 000

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Lancement du projet Le Solaire Pour Les Pros

Date de transmission de l'acte : 28/02/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 28/02/2023

Numéro de l'acte : d4492 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230221-d4492-DE

Date de décision : 21/02/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement